



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE FONTENAY-LÈS-BRIIS

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2025

Date de convocation : 07/02/2025

Date d'affichage du registre de délibérations : 18/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février à 19h00, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni, salle Georges Blanc de la mairie de Fontenay-lès-Briis, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DEGIVRY, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

Mesdames **ARTUS** Séverine, **DELANGUE** Marjorie, **DUPONT** Catherine, **DUVAL** Emmanuelle, **JALABERT** Laurence, **JOAO** Gaële, **NORDBERG** Anne-Rose.

Messieurs **BINON** Jean-Olivier, **BRUNEL** Jérémie, **CIPRES** Manuel, **DEGIVRY** Thierry, **FRAPIER** Francis, **JACQUET** Jean-Paul, **SCHMIDT** Éric.

Absents ayant donné procuration à :

Madame **HENNOcq** Éléanore a donné procuration à Monsieur **CIPRES** Manuel,
Monsieur **LAVAUD** Thierry a donné procuration à Madame **DELANGUE** Marjorie,
Monsieur **GOBLET** Emmanuel a donné procuration à Monsieur **FRAPIER** Francis,
Madame **MAINGONNAT** Cécile a donné procuration à Madame **DUPONT** Catherine,
Monsieur **RIEL** Yannick a donné procuration à Monsieur **DEGIVRY** Thierry.

Madame **NORDBERG** Anne-Rose a été désignée comme secrétaire de séance.

Début du conseil municipal à 19h

OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DECEMBRE 2024

À la suite d'un problème informatique les élus n'ont pas pu consulter le procès-verbal. Il sera alors voté au prochain conseil.

LES DELIBERATIONS

OBJET : ACQUISITION DE LA PARCELLE G N°201 – DEL 2025-01

Question de la minorité : Y aura-t-il une convention pour ce jardin solidaire ?

Réponse de la majorité : Non, mais il y a effectivement un projet d'agrandir le jardin solidaire. Cette parcelle permet de faire un corridor écologique car elle est partiellement boisée.

Question de la minorité : Est-ce l'agrandissement du jardin solidaire du Bourg ?

Réponse de la majorité : Non. Sur le fond de la parcelle passe le chemin rural historique.

Question de la minorité : Le projet est-il de mettre la parcelle en convention et avec qui ?

Réponse de la majorité : Non. Actuellement nous en sommes au stade de l'acquisition. Nous verrons ensuite pour un potentiel conventionnement pour cette parcelle.

Question de la minorité : Le projet est-il de cultiver ce terrain ?

Réponse de la majorité : Cette parcelle doit devenir un jardin solidaire, à destination des habitants qui le souhaitent ne possédant pas de jardin, et de recréer le chemin rural.

Question de la minorité : Y-a-t-il de l'eau sur cette parcelle ?

Réponse de la majorité : Non.

Question de la minorité : Le chemin rural près de cette parcelle est-il ouvert ?

Réponse de la majorité : Non, il n'existe que sur le cadastre et n'est pas empruntable.

Délibération adoptée à l'unanimité.

LES DECISIONS MUNICIPALES

OBJET : DON OCTROYE A LA CROIX ROUGE DE PARIS POUR SOUTENIR MAYOTTE – 2025-01

Question de la minorité : Pourquoi la décision est écrite comme une délibération ?

Réponse de la majorité : Une correction y sera apportée.

OBJET : LA FONGIBILITE DES CREDITS - VIREMENT DU COMPTE 21 AU 16 (ANNULÉE LE 09/01/2025) – 2025-02

Précision Décision annulée à la demande du trésor public et remplacée par la décision 2025_03

OBJET : LA FONGIBILITE DES CREDITS - VIREMENT DU COMPTE 21 AU 16 - 2025-03

Question de la minorité : Le défaut de crédit sur le compte n°16 fait référence à un déficit d'emprunt ?

Réponse de l'administration : Nous dépassons les 7,5% de dépassement possible, il fallait donc faire une décision pour permettre l'ensemble des factures.

OBJET : SUBVENTION DSIL DE L'ECOLE PRIMAIRE (ANNULÉE 29/01/2025) – 2025-03

OBJET : SUBVENTION FIPD DE L'ECOLE PRIMAIRE – 2025-04

OBJET : SUBVENTION DSIL DE L'ECOLE PRIMAIRE – 2025-05

Question de la minorité : La DSIL est un dispositif d'état et non régional.

Réponse de l'administration : Sur le chapitrage budgétaire, c'est un dispositif régional.

Question de la minorité : Lors des travaux pour l'école, est-ce que le grillage existant qui sera surélever pour atteindre les 1m90 ?

Réponse de la majorité : Le grillage existant sera démonté et récupéré pour le mettre ailleurs. Il sera remplacé par un grillage de 1m90.

Question de la minorité : Dans le cadre de la réunion avec le CAE et le Syndicat de L'Orge, a-t-il été envisagé d'autre type de clôture ?

Réponse de la majorité : Non car le CAE et le Syndicat de L'Orge prenaient en charge uniquement la clôture de l'extension de la cour.

Question de la minorité : Sur le devant de l'école comment cela sera-t-il réhaussé, les portillons vont-ils être réhaussés également ? Y-aura-t-il une rénovation du système de pilotage de l'ouverture ?

Réponse de la majorité : Oui, on réhausse en béton le mur existant et les nouveaux portillons feront 1m90 aussi. Il y aura également une rénovation du système de pilotage.

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA GENDARMERIE – 2025-06

Information de la majorité : C'est un renouvellement qui a nécessité cette année une décision.

OBJET : SUBVENTION DETR REDUCTION NUISANCES SONORES – 2025-07

Question de la minorité : Le linoleum sera-t-il posé sur le carrelage ? Est-il recyclé ?

Réponse de la majorité : Il sera effectivement posé sur le carrelage avec un régilage avant. Il n'est pas recyclé.

Question de la minorité : Est-il prévu quelque chose pour l'office derrière la cantine ?

Réponse de la majorité : Oui c'est envisageable.

QUESTIONS DIVERSES

Question 1 : réfection éclairage public rue de la Galloterie

Des habitants nous ont fait part d'une défaillance de l'éclairage public rue de la Galloterie.

Entre le lampadaire hors service et les ampoules peu fonctionnelles, la sécurité des piétons n'est pas assurée, notamment pour utiliser l'arrêt de bus. Pourriez-vous nous indiquer si la réfection de cet éclairage public est bien prévue en 2025, et si oui, dans quel délai ?

Réponse de la majorité : Lors de la réunion « rencontres citoyennes » du 20 septembre 2024 à la Soulaudière », réunion à laquelle assistait une élue de l'opposition, il a été indiqué que le renouvellement de l'éclairage public avec passage en LED au niveau de la Charmoise et de la Soulaudière serait inscrit au budget municipal de 2025 et programmé dès que le budget serait approuvé. Depuis cette date nous avons informé à plusieurs reprises des riverains que notre position restait inchangée.

La dernière phase de travaux sur l'éclairage public sur la commune englobera 16 sites répartis sur les lieux dits, La Roncière, la Charmoise, la Soulaudière, Verville, pour un total d'environ 70 luminaires. Cette dernière phase n'interviendra donc qu'après l'approbation du budget 2025.

Question 2 : éclairage des traversées piétonnes giratoire RD97 au droit de la gare autoroutière

Nous avons été alertés par une fontenaysienne sur le fait que les traversées piétonnes autour du giratoire de la RD97, au droit de la gare autoroutière, sont très dangereuses par manque d'éclairage public. Les piétons qui traversent ne sont pas visibles des automobilistes.

Auriez-vous la possibilité de transmettre ce problème de sécurité aux élus concernés de la CCPL, de la commune de Briis ou du département de l'Essonne, selon le gestionnaire concerné, afin qu'une amélioration soit effective dans les meilleurs délais ?

Réponse de la majorité : Cette question relève de la CCPL et éventuellement de la commune de Briis-sous-Forges et pas de la commune de Fontenay-lès-Briis. Pour info, cette question a déjà été évoquée en commission de Développement économique de la CCPL à laquelle Mme DUPONT était présente. C'est à l'étude mais en attente suite au projet retardé de la zone commerciale qui était prévu sur le territoire de Briis-sous-Forges, à côté de la gare autoroutière.

Question 3 : Finalisation des travaux en cours au centre-bourg

A la suite de la démolition des bâtiments communaux du porche et de la grange en novembre 2023, des travaux ont été entrepris pour réaliser quelques places de stationnement en bordure de la rue du Bon Noyer, une clôture de l'espace public et de grandes jardinières maçonnées à l'arrière de la mairie. Lors du conseil municipal du 12 décembre dernier, vous nous avez indiqué qu'ils seraient achevés pour la fin de l'année. Ce n'est toujours pas le cas en ce mois de février 2025, et les travaux en sont quasiment au même état d'avancement.

-> Pourriez-vous nous préciser si la commune a engagé une démarche vis à vis de l'entreprise attributaire du marché de travaux, ainsi que la temporalité dans laquelle est désormais prévue leur achèvement ?

Réponse de la majorité : Des travaux doivent être finalisés rapidement, notamment les jardinières et le mur du parking. La fin des travaux de la médiathèque a bien eu lieu en fin d'année.

Pour les parkings et le mur, la fin doit avoir lieu dès la semaine prochaine.

Pour la serrurerie, l'entreprise a projeté une date pour le mois de mars mais sans certitude.

Question 4 : Finalisation opération rue de Bligny

Au cours de la 2ème quinzaine d'octobre 2024, 2 mobil homes ont été installés sur le terrain du CCAS en bas de la rue de Bligny. Trois mois et demi après, ces hébergements ne sont toujours pas occupés, les aménagements extérieurs (stationnement, cheminement) pour y accéder ne sont pas réalisés, et le trottoir de la rue de Bligny au droit du terrain est très endommagé.

-> Pouvez-vous nous préciser quand est prévue la finalisation de l'ensemble des travaux nécessaires, et en conséquence l'occupation des 2 logements ?

Réponse de la majorité : *Cette construction ne regarde que le CCAS et la question n'a pas lieu d'être évoquée dans un Conseil municipal, pas plus que pour une construction d'un particulier.*

Il est prévu que le trottoir soit réparé lorsque les travaux de parking de ces hébergements se feront.

Information de la majorité concernant le plan local d'urbanisme (PLU)

Reçu de la part de la DDT un complément d'informations. Notre prestataire, « espace ville » travaille actuellement sur ces points, et une relecture de l'ensemble des documents a lieu actuellement. Il semble probable que le PLU puisse être présenté lors du prochain Conseil Municipal début avril.

Le PLU est le fruit d'un travail de plusieurs années. A l'issue de l'approbation du PLU, il y a aura une information publique afin d'apporter les explications souhaitées.

La commune a tenu compte de la remontée d'informations liée aux enquêtes publiques.

La collectivité n'a pas fait de nouvelles réunions publiques car nous n'aurions pas pu prendre en compte les demandes des habitants.

Question de la minorité : Il n'y aura donc pas de réunion publique avant son approbation ?

Réponse de la majorité : *Non, car cela ouvrira de nouveaux débats, sans fin. Les temps d'expression et de consultation ont déjà eu lieu.*

Les associations environnementales de la commune auront une présentation du PLU en amont du vote. Elles ont déjà été contactées.

Fin du Conseil Municipal à 20h02